

Relaxé, le cardinal Barbarin remet sa charge entre les mains du pape

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Église en France](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#)

Date : 30 janvier 2020

Le 7 mars 2019, le tribunal correctionnel avait infligé au cardinal **Philippe Barbarin** six mois de prison avec sursis pour n'avoir rien dit des agressions sexuelles commises par **Bernard Preynat** sur de jeunes scouts entre 1971 et 1991, dont il avait été mis au courant dès les années 2000. Le cardinal Barbarin a été relaxé en appel jeudi et va de nouveau remettre sa démission au pape pour «*tourner la page*».

Avec sérénité, je prends acte de l'arrêt de la Cour d'appel de Lyon qui a déclaré que je ne suis pas coupable de ce dont on m'accusait.

Cette décision permet de tourner une page. Et pour l'Église de Lyon, c'est l'occasion d'ouvrir un nouveau chapitre.

C'est pourquoi, de nouveau, je vais remettre ma charge d'archevêque de Lyon entre les mains du Pape **François**. Naturellement, si le Saint Père souhaite me voir, je me rendrai à Rome.

En mars dernier, il avait refusé ma démission, en acceptant que je me mette en retrait pendant la durée de la procédure judiciaire. Maintenant, je peux paisiblement renouveler ma demande.

Mes pensées vont vers les victimes. Avec bien d'autres frères et sœurs, je continuerai de prier pour elles et pour leurs familles, quotidiennement.

Priez pour moi, pour le diocèse de Lyon et chacun de ses habitants... pour « *que tous soient un* » (Jean 17, 21).

Le pape François veut s'accorder un délai de réflexion pour répondre à la nouvelle demande du cardinal Barbarin, relaxé jeudi en appel après sa condamnation en 1ère instance pour ses silences sur les abus sexuels d'un prêtre du diocèse de Lyon. Le directeur de la salle de presse du Saint-Siège, **Matteo Bruni**, a indiqué :

«Le Saint-Père, qui continue à suivre de près le déroulement de ces événements douloureux, fera connaître sa décision en temps voulu». «Le Saint-Siège a pris connaissance du jugement rendu par la Cour d'appel de Lyon à l'encontre du cardinal Philippe Barbarin, ainsi que de sa décision de remettre une nouvelle fois sa charge entre les mains du pape François». «Avec la Conférence des Evêques de France, le Saint-Siège redit sa proximité à toutes les victimes d'abus dont elle mesure la souffrance, à leurs familles et à la communauté tout entière. Il est aux côtés de l'Eglise de Lyon durement éprouvée».

Communiqué de la CEF :

La Conférence des évêques de France prend acte de la décision de justice de ce jour concernant le cardinal Philippe Barbarin et l'assure de sa communion fraternelle dans cette phase nouvelle de sa vie qui s'ouvre au service du Christ et de l'Église.

Elle assure de sa gratitude les personnes victimes qui ont parlé et qui parlent pour l'œuvre de vérité qu'elles rendent possible.

Elle redit sa détermination à poursuivre le travail nécessaire face aux abus sexuels ou de pouvoir afin qu'ils ne se reproduisent plus dans l'Église.

+Mgr Eric de Moulins-Beaufort
Archevêque de Reims
Président de la Conférence des évêques de France